

R.E.N.V.A
RÉGIE DES ÉQUIPEMENTS NAUTIQUES de VANNES AGGLO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 23 mars 2021

Présidente de séance : Mme Anne GALLO

Membres autorisés au vote : Mme Lucile BOICHOT (Mairie d'Arradon), Mr Patrick ÉVENO (Maire de Baden), Mr Régis FACCHINETTI (Mairie de Séné), Mme Noëlle CHENOT (Maire de Surzur), Mme Anne GALLO (Maire de St-Avé - Présidente RENVA), Mr GILLET (Mairie de Vannes), Mme Dominique VANARD (Mairie de Sarzeau), Mme Isabelle ROUDIER* (Présidente du CN Baden), Mr Rémi VIDOR (Président de La Mouette Sinagote – Vice-Président RENVA), Mr Philippe LOBERT (Président CN Arradon)

Soit : 10 Membres

**Double voix (cf statuts)*

Membres invités : Mme Karine LE BRETON (DGA GMVA), Mr Vincent FRAVAL (Directeur RENVA), Mr BRUDER (Président du GAZELEC Voile), Mr Christophe HENRIET (représentant élu du CSE)

Membres présents autorisés au vote : : Mme Lucile BOICHOT (Mairie d'Arradon), Mr Patrick ÉVENO (Maire de Baden), Mme Noëlle CHENOT (Maire de Surzur), Mme Anne GALLO (Maire de St-Avé - Présidente RENVA), Mme Isabelle ROUDIER* (Présidente du CN Baden), Mr Rémi VIDOR (Président de La Mouette Sinagote – Vice-Président RENVA),

Soit : 6 Membres

**Double voix (cf statuts)*

Total des voix : 9

Membres avec pouvoirs : Mme Noëlle CHENOT (Maire de Surzur), Mme Isabelle ROUDIER* (Présidente du CN Baden),

Membres excusés : Mr Régis FACCHINETTI (Mairie de Séné), Mr GILLET (Mairie de Vannes-donne pouvoir à Noëlle CHENOT), Mme Dominique VANARD (Mairie de Sarzeau), Mr Philippe LOBERT (Président CN Arradon-donne pouvoir à Isabelle ROUDIER)

Membres invités : Mr Vincent FRAVAL (Directeur RENVA), Mr BRUDER (Président du GAZELEC Voile), Mr Christophe HENRIET (représentant élu du CSE)

Affiché le 30/03/2021

Envoyé en préfecture le 30/03/2021

Reçu en préfecture le 30/03/2021

Affiché le

ID : 056-200067932-20210323-210323_DELO1-DE

R.E.N.V.A
RÉGIE DES ÉQUIPEMENTS NAUTIQUES de VANNES AGGLO

Objet de la délibération :

RENV A DÉLIBÉRATION 1- Approbation du compte de gestion 2020

Madame la Présidente de séance expose :

Mesdames, Messieurs,

Les écritures comptables, tant en dépenses qu'en recettes de fonctionnement et d'investissement figurant sur le compte de gestion 2020 dressé par le Trésorier Principal, sont conformes à celles figurant sur le compte administratif.

Il vous est donc proposé :

- D'approuver le compte de gestion 2020 dressé par Monsieur Gilles FORTIER, inspecteur des finances, adjoint service dépense comptable, trésorerie Vannes Municipale.

Le quorum constaté, le conseil d'administration délibère et :

- Approuve le compte de gestion 2020 dressé par Monsieur Gilles FORTIER, adjoint service dépense comptable, trésorerie Vannes Municipale.

Le résultat du vote est le suivant :

Pour..... 9

Abstention...0

Contre.....0

La Présidente de la RENVA

Anne GALLO

